



PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2018

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-117** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Gervais Parent
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN

- 18-118** Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins,
appuyé par monsieur Denis Blanchette
et résolu unanimement :
QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2018.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2018.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

18-119 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de juin d'une somme de **46 035.39\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- L'état des revenus et dépenses du mois de juin.
- Dépôt de l'état comparatif (compare les revenus et les dépenses de l'exercice courant réalisé et ceux de l'exercice de l'année précédente).

OFFRES DE SERVICES / ABATTAGE D'ARBRES AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX

Monsieur Ghislain Blanchette

Le conseiller, monsieur Denis Blanchette déclare avoir un conflit d'intérêts du fait que monsieur Ghislain Blanchette est son frère, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

18-120 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Ghislain Blanchette pour l'abattage d'arbres aux abords des chemins municipaux. Le bois recueilli de l'abattage appartiendra à M. Blanchette et en disposera à sa convenance.

QU'il possède un certificat en santé et sécurité en abattage manuel.

QU'il doit être conforme aux normes de sécurité en forêt.

La municipalité ne se tient pas responsable de tout accident qui pourrait survenir lors de ce travail.

7. **MRC DE LA MITIS**

a) Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger sur la dernière séance du Conseil des maires

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **CODE D'ÉTHIQUE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

a) **Présentation du règlement numéro 225 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Saint-Charles-Garnier**

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger fait la présentation du projet de règlement no 225 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

b) **Avis de motion avec dispense de lecture dans le but d'adopter le règlement no 225 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Saint-Charles-Garnier**

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger dans le but d'adopter le règlement no 225 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Saint-Charles-Garnier. Le projet ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

c) **Adoption du projet de règlement no 225 ayant pour titre « code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus de la municipalité de Saint-Charles-Garnier ».**

18-121 **ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités doivent adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les élus à la suite des élections municipales du 5 novembre 2017 avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger, le 6 juillet 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 225 a été présenté par le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger à la même séance du 6 juillet 2018.

10. VACANCES ANNUELLES DE JOSETTE DG

Vacances reportées au mois d'août 2018.

**11. GARAGE MUNICIPAL
Vérification des souffleuses**

- 18-122** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil demande les services de Mécanique mobile Dany Dufour pour la vérification mécanique des deux souffleuses.

**12. VOIRIE
L'employé dans le cadre de ses fonctions**

- 18-123 a)** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil avise monsieur Roberto Fortin, manœuvre d'utiliser les outils de la municipalité, si elle en dispose. Si l'employé utilise ses outils personnels, la municipalité ne s'en tient pas responsable.
- 18-124 b)** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :
QUE le conseil avise monsieur Roberto Fortin d'utiliser le véhicule de la municipalité lors de déplacement. Si utilisation d'un véhicule personnel, la municipalité ne débourse aucune

dépense et ne se tient pas responsable de tout accident qui pourrait survenir.

- 18-125 c)** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Gervais Parent
et résolu unanimement

QUE les heures supplémentaires soient reprises au cours du même mois.

- 18-126 d)** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Gérard Desjardins
et résolu unanimement :

QUE le conseil dresse la liste des tâches à effectuer par le manœuvre pour le mois de juillet 2018.

Balayer l'asphalte, rue Bélanger, coin rang 8 Est et le pont Ouimet
Peinturer les poteaux de signalisation (couleur verte)
Huiler les chaînes du camion Inter
Débroussailler les pancartes des chemins et les fossés
Nettoyer les bacs à ordures, et recyclage (intérieur et extérieur)

BÂTIMENTS ET TERRAINS

Centre communautaire :

- Réparer une porte au sous-sol (cascade)
- Racler au râteau le stationnement

Salle municipale :

- Ajout du gravier à l'entrée de la pente d'handicapé

Au parc :

Teinture à la balançoire

AJOUTER EN JUILLET

Ménage du garage et mettre en place les outils ... temps maximum 1 semaine

Ménage du sous-sol et réparation de la toilette du C.C.

Finaliser l'enlèvement de la clôture du centre communautaire et réparer le terrain

Clôture de la salle

Étendre du calcium en flocons chez MM. Rouleau, Gosselin et Potvin, au rang 7 Ouest

Tondre le gazon

Nettoyer et entretenir le *backhoe* à chaque semaine, si utilisé.

Nettoyer et entretenir le tracteur à pelouse après utilisation

Débroussailler le terrain de la citerne près de la propriété de M. Robert Garon, au rang 7 Ouest

Faire rapport à la directrice et au conseil des situations dangereuses

Les imprévues durant le mois

GRAVIER TAMISÉ

- 18-127** Il est proposé par monsieur André Blouin, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise une quinzaine de voyages de gravier tamisé pour la route du Portage, le rang 8 et le rang 9. Ces travaux seront exécutés par les Constructions Jalbert et Pelletier inc.

13. SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES –SIGNATURE DE L’ENTENTE

- 18-128** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, l’entente relative à l’organisation d’un service de la protection des incendies avec la municipalité Des Hauteurs.

14. SERVICES D’ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

- 18-129** Il est proposé par Denis Blanchette, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande des soumissions à divers entrepreneurs électriciens pour des travaux d’électricité de toutes catégories.
Taux horaire électricien, taux horaire camion nacelle, prix pour un call et frais de déplacement.

Entrepreneurs électriciens suggérés :

-Électro 1983 inc. Rimouski

-RPF ltée Sayabec

-Jacques Bérubé Mont-Joli

Les soumissions devront être déposées au plus tard le 2 août 2018.

15. DOSSIERS DES ÉLUS

Centre Régionale des Services aux Bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP)

M. André Blouin, représentant municipal auprès du CRSBP du Bas-Saint-Laurent dépose un document afin de renseigner le conseil sur certaines données du réseau des bibliothèques publiques.

16. VARIA

MOTION DE FÉLICITATIONS

Société d'horticulture Saint-Charles-Garnier inc.

- 18-130** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement
QUE la présente motion soit envoyée à la société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier afin
de féliciter les organisateurs et les bénévoles pour l'embellissement du village et des rues.
(17 bénévoles)

MOTION DE FÉLICITATIONS

Comité de développement Val-Garnier inc.

- 18-131** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Gérard Desjardins
et résolu unanimement :
QUE la présente motion soit envoyée aux membres du comité de développement Val-Garnier
afin de les féliciter pour la belle organisation de la Fête nationale du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

Demande de relocalisation d'un poteau électrique situé près du 38, rue Principale

- 18-132** **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a modifié une partie du terrain pour agrandir son
stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge non sécuritaire les haubans retenant le
poteau électrique.

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande à Hydro-Québec de relocaliser
un poteau électrique ou d'effectuer des correctifs afin de rendre le terrain mieux sécurisé pour
le public.

LUMIÈRE SOLAIRE POUR LE MONTICULE À FLEURS

- 18-133** Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins,
appuyé par monsieur Gervais Parent
et résolu unanimement :
D'autoriser la directrice à faire l'achat d'une lumière solaire pour l'éclairage du monticule à
fleurs.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 18-134** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur André Blouin
et unanimement résolu de lever la séance à 21h00.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.